



# Conseil économique et social

Distr. générale  
26 août 2010  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des politiques de l'environnement

#### Dix-septième session

Genève, 2-5 novembre 2010

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire

#### Préparatifs de la septième Conférence ministérielle

«Un environnement pour l'Europe»: documents de fond officiels

### Projet de plan détaillé du document de fond officiel sur la gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau\*

#### Note du secrétariat en consultation avec le Bureau du Comité des politiques de l'environnement

#### Résumé

Conformément à une décision prise par les ministres à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 2007), la septième Conférence ministérielle se tiendra du 21 au 23 septembre 2011 à Astana (Kazakhstan).

Le Plan de réforme<sup>1</sup> du processus «Un environnement pour l'Europe» (EpE) stipule que, pour réduire la quantité de documents produits pour la Conférence, seul un document officiel par thème sélectionné sera établi par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) ou un autre partenaire du processus «Un environnement pour l'Europe», en étroite collaboration avec d'autres partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe».

À sa seizième session, en octobre 2009, le Comité des politiques de l'environnement a arrêté les deux thèmes principaux de la Conférence ministérielle d'Astana. L'un d'eux sera «La gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau».

\* Soumission tardive due à la nécessité de mener des consultations auprès des partenaires.

<sup>1</sup> Le Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», a été élaboré par le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) au cours de l'année 2008 et adopté le 29 janvier 2009 (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I); le Plan a été entériné par Commission économique pour l'Europe à sa soixante-troisième session (Genève, 30 mars-1<sup>er</sup> avril 2009).

Le Bureau élargi du Comité, à sa réunion de mars 2010, a prié le secrétariat, en consultation avec le Bureau, d'établir les projets de plan général des documents de fond officiels consacrés aux deux thèmes de la Conférence afin qu'ils soient présentés à la dix-septième session du Comité.

Pour faire suite à cette demande, le présent document a été établi par le secrétariat de la CEE, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS-EURO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) et le Partenariat mondial pour l'eau (GWP), ainsi qu'avec certains membres du Bureau de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau). Le document a été élaboré en étroite consultation avec le Bureau du Comité, et il rend compte des observations formulées, suggérant des solutions de compromis chaque fois qu'il existe des divergences de point de vue.

Le Comité est invité à donner au secrétariat et aux partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» ses avis sur ce plan général ainsi que sur la suite qui y sera donnée. En particulier, le Comité est invité à:

- a) formuler des observations sur la portée et l'orientation du document et à recommander s'il convient qu'il soit limité à un certain nombre de questions —auquel cas, en indiquant lesquelles—, ou, au contraire, s'il convient qu'il tende à refléter de façon plus large la diversité et la complexité des aspects liés au thème dans l'ensemble de la région, compte tenu de la longueur maximale du document (10.700 mots);
- b) suggérer des exemples types de questions, enjeux et réalisations spécifiques susceptibles d'inspirer les autres pays concernés, ainsi que des recommandations supplémentaires devant figurer dans le document;
- c) examiner et réviser, s'il y a lieu, les points à débattre, compte tenu des résultats politiques escomptés de la Conférence ministérielle;
- d) charger le secrétariat de poursuivre l'élaboration du document en s'appuyant sur les observations formulées et le débat qu'elles auront suscité.

Les observations du Comité seront prises en compte dans un document révisé, au sujet duquel le Bureau sera consulté. Par la suite, la rédaction du contenu proprement dit débutera afin qu'elle soit finalisée à temps pour la session extraordinaire du Comité en mai 2011.

## Tables des matières

	<i>Paragraphes<sup>2</sup></i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	...	4
II. Principales réflexions et recommandations pratiques .....	...	4
III. Eau, écosystèmes et santé.....	...	4
A. Le problème et les tendances récentes .....	...	4
B. La marche à suivre: remédier aux difficultés et faire fond sur les réalisations .....	...	5
C. Questions à examiner.....	...	6
IV. Améliorer la gouvernance de l'eau aux niveaux national et transfrontière .....	...	6
A. Le problème et les tendances récentes .....	...	6
B. La marche à suivre: remédier aux difficultés et faire fond sur les réalisations .....	...	7
C. Questions à examiner.....	...	8
V. Phénomènes extrêmes et changements climatiques .....	...	9
A. Le problème et les tendances récentes .....	...	9
B. La marche à suivre: remédier aux difficultés et faire fond sur les réalisations .....	...	10
C. Questions à examiner.....	...	11
VI. Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et accroître la productivité de l'eau .....	...	11
A. Le problème et les tendances récentes .....	...	11
B. La marche à suivre: remédier aux difficultés et faire fond sur les réalisations .....	...	11
C. Questions à examiner.....	...	12
VII. Investissements et questions sectorielles.....	...	13
A. Le problème et les tendances récentes .....	...	13
B. La marche à suivre: remédier aux difficultés et faire fond sur les réalisations .....	...	13
C. Questions à examiner.....	...	14

<sup>2</sup> La numérotation des paragraphes figurera dans la version définitive du document.

## I. Introduction

La présente partie du document comprendra une brève introduction portant sur l'objet du document et sur le processus de son établissement.

## II. Principales réflexions et recommandations pratiques

À compléter après la finalisation du texte principal du document.

## III. Eau, écosystèmes et santé

### A. Le problème et les tendances récentes<sup>3</sup>

+/- La qualité de l'eau s'est améliorée en Europe occidentale grâce à une meilleure réglementation et à son application plus efficace, ainsi qu'en Europe orientale à la faveur du déclin de l'économie. Toutefois, des pressions subsistent qui résultent de l'agriculture, des eaux usées industrielles et ménagères, de l'industrie minière, de la charge d'anciens produits chimiques, des décharges dangereuses ainsi que de l'absence ou de la dégradation des réseaux d'égouts et des usines de traitement des eaux usées.

+/- L'hydromorphologie des cours d'eau s'est améliorée (reconnexion des zones humides et des zones inondables, et amélioration de la continuité des cours d'eau), mais les altérations hydromorphologiques constituent encore un problème important dans l'Union européenne (UE) pour le bon état écologique.

+ Les écosystèmes liés à l'eau et leurs services contribuent à la gestion des ressources en eau dans la mesure où ils retiennent, filtrent, stockent et distribuent l'eau. Leur protection et leur utilisation durable sont un gage de disponibilité et de fiabilité quant à la quantité et à la qualité de l'eau. La prise de conscience des services écosystémiques liés à l'eau (en termes de qualité et de quantité d'eau) et des services de la biodiversité s'est accrue.

- Parallèlement, les besoins en eau et en écosystèmes aquatiques en Asie centrale, au Caucase et en Europe orientale ne sont pas pris en compte dans la planification économique et les systèmes de gouvernance de l'eau. Les besoins en matière d'environnement ne sont ni étudiés, ni considérés comme prioritaires.

- Le système de réglementation et d'évaluation hérité de l'ère soviétique (et toujours en vigueur dans de nombreux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale), basé sur le principe des émissions maximales autorisées de paramètres polluants, impose souvent des investissements irréalistes et des normes de contrôle de pollution impossibles à respecter.

+ Mise en place et développement de systèmes de zone protégée dans l'ensemble de la région.

+/- Les progrès en matière d'accès à l'eau et en particulier d'assainissement diffèrent selon la sous-région et le groupe social, malgré la reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'accès à l'assainissement est un défi considérable dans la partie orientale de la région, notamment

---

<sup>3</sup> Les symboles +/-, - ou + indiquent les tendances positives (ou progrès) et – les tendances négatives.

dans les zones rurales où aucune amélioration importante n'a été constatée depuis 1995 et où l'objectif du Millénaire pour le développement se rapportant à ce domaine risque de ne pas être réalisé.

+/- On observe quelques progrès concernant les maladies liées à l'eau en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale, mais aussi une stagnation des niveaux de certaines maladies déjà connues et l'émergence de nouvelles maladies liées à l'eau, en partie du fait des modifications de l'environnement.

- La dégradation des écosystèmes aquatiques (zones humides) et de leurs services se poursuit, ainsi que la perte de la biodiversité.

## **B. La marche à suivre: remédier aux difficultés et faire fond sur les réalisations**

Il faut:

1. S'attacher davantage à améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, en particulier dans la partie orientale de la région (autorisations de rejet et limites de rejet des substances polluantes, surveillance de l'application des normes et contrôle de leur respect, investissements dans le traitement des eaux usées).
2. Réformer les politiques agricoles afin de réduire la pollution de l'eau (un bon exemple: la taxe néerlandaise sur les nutriments).
3. Adopter une approche écosystémique de la gestion de l'eau et appliquer le principe du débit minimal. Augmenter les investissements dans les systèmes de restauration des rivières afin de garantir un débit minimal, reconnecter les zones humides et les zones inondables aux rivières et, dans la mesure du possible, veiller à la continuité des cours d'eau au moyen de passes à poissons.
4. Renforcer la restauration/protection des zones humides/écosystèmes par des mesures financières, structurelles et de gestion.
5. Mettre en place une planification et une gestion intégrées des écosystèmes (eau, forêts, zones humides, etc.) et veiller à assurer une meilleure coordination entre les plans de gestion intégrée des ressources en eau et les plans et stratégies des autres secteurs.
6. Améliorer l'intégration et la coopération entre les secteurs, tels que l'eau, la santé, la forêt, la protection et la préservation de l'environnement, ainsi que l'agriculture. Si les progrès accomplis dans la ratification et la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé, qui favorise la coopération intersectorielle, constituent un résultat positif, il reste des efforts à faire pour une mise en œuvre efficace.
7. Développer et améliorer les systèmes de surveillance et d'évaluation de l'eau et des écosystèmes aquatiques dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et renforcer la surveillance des maladies liées à l'eau (le financement, les ressources humaines et le matériel, la surveillance et l'évaluation devraient concerner la qualité et la quantité de l'eau et s'appuyer aussi bien sur les mesures des charges de polluants que sur les caractéristiques des écosystèmes aquatiques).
8. Obtenir des ressources financières aux fins d'investissements dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement par un établissement approprié des prix pour l'eau ainsi que pour les services écosystémiques.

9. Établir la valeur des écosystèmes et de leurs services, mettre en place le paiement des services procurés par les écosystèmes (PSE) et développer le PSE en coopération étroite avec les autres secteurs (tel que le reboisement) afin de regrouper les services. S'appuyer sur certaines bonnes pratiques en vigueur (à New York, Vittel, etc.) et sur l'élaboration de projets pilotes pour mettre en place le PSE en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale (région de l'Issyk Koul).

10. Renforcer la coopération transfrontière concernant la qualité de l'eau, en particulier dans la partie orientale de la région, en s'inspirant du modèle des bonnes pratiques bien établies de l'UE.

11. Renforcer la coopération transfrontière en matière d'écosystèmes (tels que les zones humides et les forêts).

### C. Questions à examiner

a) Quel ensemble de politiques, plans et mesures (concernant tant la quantité que la qualité de l'eau) s'est révélé le plus efficace pour protéger la santé humaine?

b) Quelles politiques se sont révélées efficaces pour valoriser et protéger les services des écosystèmes aquatiques, tels que les zones humides et les forêts, y compris les services de la biodiversité?

c) Quels sont les obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action à long terme pour la protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques dans la région?

d) Comment le paiement des services écosystémiques peut-il être utilisé pour améliorer la qualité et la quantité de l'eau? Quelles sont les prochaines mesures pratiques à adopter pour la mise en place du PSE dans la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale?

e) Quelles sont actuellement les expériences satisfaisantes en matière de coopération dans les bassins transfrontières permettant d'améliorer la qualité et/ou la quantité de l'eau et de protéger les écosystèmes? Quel type de décisions et de mesures pratiques pourrait contribuer à améliorer la coopération en faveur de la protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques?

## IV. Améliorer la gouvernance de l'eau aux niveaux national et transfrontière

### A. Le problème et les tendances récentes

+ Un cadre juridique international pour la gestion de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau a été élaboré par les instruments suivants: la législation de l'UE (en particulier la Directive-cadre sur l'eau de l'UE; les conventions et protocoles de la CEE-ONU (en particulier la Convention sur l'eau et son Protocole sur l'eau et la santé); et les autres instruments internationaux au niveau mondial (notamment la Convention de Ramsar, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique), ainsi que les conventions régionales.

+/- La gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que l'établissement de réglementations et de procédures concernant la qualité et la quantité de l'eau dans l'UE et

dans les pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale bénéficient d'une reconnaissance et (à un degré moindre) d'une mise en œuvre accrues. Parallèlement, on observe une compétition intersectorielle croissante pour la quantité et la qualité de l'eau.

+ Des plans de gestion intégrée des ressources en eau et de gestion des bassins hydrographiques ont été élaborés dans de nombreux bassins hydrographiques, les autorités des bassins hydrographiques ont fait l'objet d'un recensement et des programmes de mesures dans l'UE ont été établis dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau de l'UE.

+/- Les progrès accomplis en matière de coopération transfrontière sont variables dans la région.

+ La participation des parties prenantes aux processus de gouvernance de l'eau, y compris le secteur privé, s'est accrue.

## **B. La marche à suivre: remédier aux difficultés et faire fond sur les réalisations**

Il faut:

1. Élaborer/renforcer et mettre en application la législation nationale pertinente dans certains pays et faire en sorte qu'elle soit mieux respectée, en dépit des quelques réformes positives en cours concernant le secteur de l'eau.
2. Améliorer l'application des accords multilatéraux sur l'environnement aux niveaux national et infranational.
3. Renforcer les synergies et intégrer l'application des accords multilatéraux régionaux et mondiaux sur l'environnement.
4. Renforcer la capacité humaine au niveau des autorités nationales chargées de la gestion de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau. Ce renforcement est nécessaire parce qu'à l'heure actuelle, les capacités institutionnelles varient au niveau des grands secteurs consommateurs d'eau (agriculture, énergie et approvisionnement municipal) et des organismes de réglementation, y compris entre les secteurs public et privé. La continuité du personnel pose également des problèmes au niveau des autorités nationales en raison de changements politiques fréquents ainsi que des réductions de personnel opérées dans les pays d'Europe occidentale, qui sont imputables à la crise économique et financière (en particulier dans les nouveaux pays membres de l'UE).
5. Obtenir des ressources financières supplémentaires dans de nombreux pays en transition, ainsi qu'inverser la tendance au déclin dans les pays d'Europe occidentale, liée à la crise. À l'heure actuelle, on se heurte à des difficultés pour financer les programmes de mesures de la Directive-cadre sur l'eau de l'UE dans les pays de l'UE, ce qui fait également planer des doutes sur la possibilité de l'application directe de la Directive-cadre sur l'eau de l'UE au-delà de l'Union européenne. On éprouve aussi des difficultés à définir le recouvrement des coûts et (en raison également de la réticence des responsables politiques) à appliquer les principes du pollueur-payeur et de l'utilisateur-payeur.
6. Mieux utiliser les instruments économiques, leur donner effet et partager les expériences.

7. Établir des cadres de politique précis et solides pour financer la gestion des ressources en eau.
8. Intégrer les stratégies et les politiques de l'eau des différents secteurs (tels que l'agriculture, la production hydroélectrique, les forêts et l'eau) et veiller à ce que les mesures incitatives et les subventions n'aillent pas à l'encontre des autres secteurs ou à ce qu'elles ne leurs soient pas préjudiciables.
9. Faire en sorte que les Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que l'approvisionnement en eau et l'assainissement se poursuivent dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et tirer parti des processus pour renforcer la gouvernance de l'eau dans ces pays. À cette fin, veiller à la durabilité à long terme de ces processus.
10. Renforcer les partenariats public-privé, élaborer une réglementation relative à la participation du secteur privé et faciliter les investissements.
11. Accroître la participation des parties concernées, y compris par la création d'associations d'usagers de l'eau (AUE) et de leurs fédérations aux niveaux national et des bassins.
12. Faire un usage plus large des directives visant à faciliter la gouvernance de l'eau élaborées par les organisations internationales, y compris dans le cadre des différents accords multilatéraux relatifs à l'environnement.
13. Établir, revoir et/ou renforcer les cadres juridiques et institutionnels de la coopération concernant les eaux transfrontières, en particulier en Europe orientale, au Caucase, en Asie centrale et en Europe du Sud-Est, en faisant fond sur les exemples positifs, tels que la Commission Chu-Talas, ou le processus mis en place dans le bassin du Drin, ainsi que l'expérience positive menée en Europe occidentale. À défaut, inclure la situation des ressources en eau et des écosystèmes liés à l'eau dans le champ et les objectifs de la coopération.
14. Établir un lien entre la coopération concernant les eaux transfrontières et les politiques s'y rapportant (agriculture, énergie, navigation, tourisme, etc.).
15. Utiliser un large éventail d'instruments dans le cadre de la coopération concernant les eaux transfrontières, y compris des instruments économiques.
16. Renforcer la coopération avec des pays non membres de la CEE qui partagent des eaux avec des pays qui en sont membres (Afghanistan, Iran, Chine, Mongolie, etc.) et accélérer l'entrée en vigueur des amendements pour ouvrir les pays qui se trouvent en dehors de la région de la CEE à la Convention sur l'eau et aux autres Conventions de la CEE.

### **C. Questions à examiner**

- a) Quels sont les meilleurs instruments et mesures favorisant la coopération intersectorielle entre les différents secteurs tels que l'agriculture, la santé, l'énergie et l'industrie? Comment les Dialogues sur les politiques nationales peuvent-ils contribuer à ce processus?
- b) Comment mieux appliquer dans la région les instruments de la CEE, les outils de la Directive-cadre sur l'eau de l'UE et la gestion intégrée des ressources en eau, ou les principes de gestion des bassins versants afin de protéger et de gérer durablement l'eau et les écosystèmes liés à l'eau? Comment les progrès peuvent-ils être évalués et comparés?
- c) Comment le secteur privé et les associations d'usagers de l'eau peuvent-ils améliorer l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement?



d) Quels sont les mécanismes et les instruments qui se sont révélés efficaces pour apporter des solutions aux conflits d'intérêts surgissant dans la gestion des ressources en eau transfrontières et la promotion de la coopération?

e) Comment un climat de confiance et une coopération à long terme peuvent-ils être établis entre les pays situés en amont et en aval dans la région eurasiennne, y compris l'Asie centrale, la Fédération de Russie, le Caucase et les pays voisins non membres de la CEE?

f) Comment les partenariats public-privé peuvent-ils contribuer à la protection de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau? Quels sont les types de partenariat et les organismes qui se révèlent les plus efficaces dans le cadre de tels partenariats, compte tenu des spécificités des différentes sous-régions, en particulier la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (telles que les approches à court terme, les changements institutionnels constants, ainsi que les capacités limitées de la société civile)?

## V. Phénomènes extrêmes et changements climatiques

### A. Le problème et les tendances récentes

- Les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques s'accroissent et sont visibles sur les ressources en eau dans la région de la CEE.

- Variabilité accrue des précipitations, fonte des glaciers, hausse de la température de l'air et de l'eau;
- Augmentation du nombre des inondations et des sécheresses dans la région, ainsi que de leur durée;
- Vulnérabilité accrue aux phénomènes extrêmes imputables, entre autres, à la construction dans les zones inondables;
- Effets des variations de la disponibilité en eau dans les autres secteurs tels que l'énergie hydroélectrique, l'irrigation, le tourisme et la pêche;
- Effets des phénomènes climatiques extrêmes sur la qualité de l'eau, les écosystèmes et leur fonctionnement;
- Le coût de la réalisation des objectifs actuels de la politique de l'eau augmentera en raison des changements climatiques;
- Les solutions permettant de garantir la sécurité des ressources en eau indépendamment du climat (par exemple, le dessalement et la réutilisation des eaux) ont une forte intensité énergétique et contribuent elles aussi aux changements climatiques.

+ Des stratégies d'adaptation commencent à être élaborées. On reconnaît de plus en plus l'importance de la gestion de l'eau dans le processus d'adaptation, ainsi que son rôle en matière d'atténuation (reboisement, transport par voie navigable, etc.): à titre d'exemple, citons le programme Delta aux Pays-Bas et les activités destinées à promouvoir l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de l'UE.

+ Des directives bien conçues et des projets d'application sont élaborés: par exemple, les Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques de la Convention sur l'eau; le programme de projets pilotes établi pour l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières dans le cadre de la Convention sur l'eau et en coopération avec l'Initiative Environnement et Sécurité (ENVSEC) ainsi

qu'avec d'autres partenaires; le document «River basin management in a changing climate – a Guidance document», publié par les organes compétents des pays membres de l'UE et faisant suite au livre blanc de la Commission européenne «Adaptation au changement climatique: vers un cadre d'action européen»; ainsi que les Lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes extrêmes, élaborées en application du Protocole sur l'eau et la santé.

## **B. La marche à suivre: remédier aux difficultés et faire fond sur les réalisations**

Il faut:

1. Développer la prévention et la capacité d'intervention face aux phénomènes extrêmes et aux effets à long terme des changements climatiques en s'appuyant sur la cartographie ainsi que sur les plans des risques d'inondation; l'évaluation de la vulnérabilité dans les plans de gestion de l'eau; l'intégration de l'évaluation, des activités de préparation et de la réduction des risques de catastrophe ainsi que des changements climatiques dans les autres politiques sectorielles; et faire passer l'approche de l'intervention de la planification des situations d'urgence à la planification préventive.
2. Rassembler en un tout cohérent les plans relatifs aux phénomènes extrêmes, par exemple les plans de gestion de la sécheresse; les plans de gestion intégrée des inondations (y compris la politique visant à attribuer «plus d'espace pour l'eau»); les plans de lutte contre la désertification dans le cadre de l'aménagement du territoire (par exemple, pour éviter la construction d'infrastructures (maisons, routes, centrales électriques) dans les zones inondables).
3. Gérer les eaux souterraines de sorte qu'elles puissent servir de «barrages naturels» utilisables en cas de sécheresse, permettant ainsi de protéger les investissements productifs (tels que les cultures pérennes).
4. Développer la base de connaissances et l'accès aux informations sur le climat pour favoriser la prise de décision, y compris par l'intégration des réseaux hydrologiques et météorologiques.
5. Mettre en œuvre une approche multidisciplinaire ainsi que la coordination entre les organismes appelés à faire face aux phénomènes extrêmes et à l'adaptation aux changements climatiques, en veillant à la cohérence et aux synergies entre les mesures d'adaptation dans les différents secteurs.
6. Promouvoir l'élaboration de stratégies d'adaptation à l'échelle de l'ensemble du bassin aux niveaux local, national et transfrontière, en coopération avec les autres secteurs.
7. Développer les capacités humaines et renforcer la formation.
8. Mettre en commun les exemples de bonnes pratiques.
9. Utiliser les mesures zéro regret et faible regret, les investissements flexibles et les mesures destinées à accroître la capacité de résistance des écosystèmes, dans la mesure où les infrastructures liées à l'eau qui sont à l'épreuve des changements climatiques sont plus onéreuses.
10. Déterminer et accroître la capacité de résistance aux phénomènes extrêmes dans les systèmes et dispositifs d'approvisionnement en eau, de drainage et d'assainissement, et inclure les risques de phénomènes météorologiques extrêmes

dans les plans généraux de gestion de la salubrité de l'eau des installations municipales et industrielles.

11. Veiller à la coopération transfrontière lors de la conception et de la mise en œuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation afin de réduire les risques d'effets négatifs liés aux mesures unilatérales divergentes ou non coordonnées susceptibles d'être adoptées dans les bassins transfrontières.

### C. Questions à examiner

a) En quoi les changements climatiques auront-ils une incidence sur l'utilisation de l'eau par ses principaux usagers et comment les planificateurs du développement peuvent-ils intégrer ces changements dans leurs plans à moyen et long terme? Quelles sont les priorités à prendre en compte en adaptant la gestion de l'eau en fonction des changements climatiques? En quoi le processus «Un environnement pour l'Europe» pourrait-il faciliter l'adaptation des pays de la CEE aux changements climatiques?

b) Comment peut-on résoudre les problèmes rencontrés par les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement résultant de la fréquence et de la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes?

c) Comment la résilience des pays peut-elle être renforcée pour leur permettre de s'adapter? Quel est l'équilibre à ménager entre les structures matérielles (infrastructures construites, barrages) et non matérielles (par exemple, la législation) pour régler ces questions?

## VI. Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et accroître la productivité de l'eau

### A. Le problème et les tendances récentes

+/- Une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau est importante tant pour l'adaptation (réduction des besoins en eau) que pour l'atténuation (réduction des besoins en énergie pour le pompage, le traitement de l'eau et celui des eaux usées).

+/- Les contextes sous-régionaux sont différents (par exemple quant aux limites économiques de l'efficacité de l'eau, en particulier dans les zones où il n'y a pas de pénurie d'eau).

- L'augmentation de la productivité de l'eau et l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau progressent lentement en raison de plusieurs obstacles: le peu d'intérêt manifesté par les services publics (en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale) pour les économies d'eau; la faible sensibilisation de la population à l'égard des possibilités d'économie d'eau dans les ménages; et certains problèmes d'ordre politique, tels que la forte influence exercée par les agriculteurs, le faible prix de l'eau d'irrigation ainsi que les difficultés sociales soulevées par l'augmentation des prix de l'eau.

### B. La marche à suivre: remédier aux difficultés et faire fond sur les réalisations

Il faut:

1. Mettre au point des programmes de formation pour les agriculteurs et des campagnes de sensibilisation pour les ménages en utilisant les outils de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable.
2. Faire en sorte que les secteurs consommateurs d'eau rendent régulièrement des comptes.
3. Accroître l'application des mesures de gestion de la demande et ne pas s'appuyer sur l'approche axée sur l'offre.
4. Faire en sorte que le secteur économique des différents pays soit davantage sensibilisé à la consommation d'eau, y compris au commerce de l'eau entre les pays (eau virtuelle).
5. Investir dans le remplacement et/ou l'entretien des infrastructures anciennes qui sont à l'origine de pertes très importantes liées à la distribution de l'eau d'irrigation et à l'approvisionnement en eau des zones urbaines.
6. S'employer à mettre en place un système universel de mesure de la consommation de l'eau ainsi qu'une tarification progressive de cette dernière, lorsque les conditions économiques le permettent.
7. Remplacer les techniques et technologies obsolètes dans le secteur de l'industrie, proposer des mesures incitatives visant à leur substitution et recourir à des techniques particulièrement économes en eau.
8. Améliorer les systèmes d'irrigation et remplacer les cultures ayant besoin de beaucoup d'eau dans les régions arides et semi-arides, en levant également les obstacles économiques, sociaux et politiques, et en tirant parti des techniques existantes, telles que l'agriculture de précision et la réutilisation des eaux usées traitées.
9. Inciter le secteur privé à améliorer l'efficacité et la productivité de l'eau dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, en favorisant les partenariats public-privé et le transfert de connaissances.

### **C. Questions à examiner**

- a) Quel est l'ensemble de politiques, de mesures et d'outils pratiques le plus efficace pour améliorer le rendement de la consommation d'eau par différents utilisateurs, en particulier les ménages, les activités industrielles et agricoles, et quel est le rôle des instruments économiques en la matière?
- b) Comment contenir l'expansion des produits et des secteurs très consommateurs d'eau? Comment l'approche de l'eau virtuelle peut-elle être utile à cet égard?
- c) Comment et dans quelles conditions la tarification progressive de l'eau peut-elle être utilisée pour améliorer l'efficacité de l'utilisation l'eau?
- d) Quels sont les outils utiles pour sensibiliser la population à l'efficacité de l'utilisation de l'eau?

## VII. Investissements et questions sectorielles

### A. Le problème et les tendances récentes

+/- La gestion des ressources en eau est un secteur important qui peut favoriser de manière déterminante une économie plus respectueuse de l'environnement. En particulier, le secteur de l'eau est un consommateur d'énergie important.

+/- Étant donné que les autres secteurs —l'industrie, l'agriculture, les transports et l'énergie— peuvent exercer une influence décisive sur l'état des ressources en eau et de ses écosystèmes, il est aussi extrêmement important de procéder à des investissements dans ces secteurs pour parvenir à une gestion durable de l'eau.

- Les informations dont on dispose dans ce domaine restent insuffisantes, outre la faible sensibilisation des responsables politiques.

### B. La marche à suivre: remédier aux difficultés et faire fond sur les réalisations

Il faut:

1. Mettre en place une tarification de la consommation d'eau qui permette de couvrir les investissements et les activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement, tout en garantissant la qualité et la quantité de l'eau.
2. Adopter des incitations financières dans le domaine des économies d'eau et utiliser les meilleures techniques disponibles dans ce secteur.
3. Accorder la priorité à la gestion de la demande en tant que moyen pour dissocier croissance économique et utilisation de l'eau.
4. Examiner les mécanismes d'allocation de l'eau aux niveaux national et régional pour faire en sorte que l'eau allouée à des usages productifs optimise la contribution à la croissance économique (conduisant à une utilisation de l'eau à plus haute valeur).
5. Investir dans «l'infrastructure naturelle» telle que la gestion du bassin supérieur et la restauration des zones humides et des forêts, si cette solution se révèle économiquement rationnelle pour la réalisation des objectifs de la politique de l'eau.
6. Investir dans les infrastructures matérielles (c'est-à-dire les barrages) afin de protéger les ressources actuelles vulnérables, si cette approche se révèle économiquement efficace, et concevoir des stratégies de restriction budgétaire pour les autres cas.
7. Établir des règles précises pour les nouveaux investissements et en matière de commerce: par exemple, intégrer le principe d'une utilisation plus efficace de l'eau dans les appels d'offres publics ou faire en sorte que les investissements, par exemple, dans le domaine des centrales hydroélectriques ou de la navigation, ne soient pas préjudiciables à l'hydromorphologie des cours d'eau (minimums, débits, obstacles à la continuité des cours d'eau, etc.), ce principe ayant une incidence considérable sur les écosystèmes aquatiques, les poissons et la biodiversité.

**C. Questions à examiner**

a) Comment peut-on veiller à ce que les investissements nécessaires en matière d'irrigation, de drainage, d'approvisionnement en eau et d'infrastructure d'assainissement soient «verts»?

b) Quels sont les incidences des politiques de l'eau sur le respect de l'environnement mis en œuvre par les autres politiques sectorielles?

c) Comment une économie plus respectueuse de l'environnement pourrait-elle contribuer à réduire la pénurie d'eau et les problèmes de sécheresse?

---